

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 90 (1963)
Heft: 6

Artikel: Patois et ancien français : (suite)
Autor: Chessex, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En patois, « que » et « qui » n'ont qu'une seule forme, que ; l'homme que vint, l'homme « qui » vient. Il en est exactement de même pour « ne » et « ni » : tous deux se disent ne : ne çosse ne cein, ni ceci ni cela ; ne l'on ne l'aûtro, ni l'un ni l'autre ; ne mé ne mein, ni plus ni moins ; ne fère ne ion ne dou, ne faire ni un ni deux (prendre une brusque résolution).

Si, depuis longtemps, le français a différencié ces deux termes, il n'en a pas toujours été ainsi, et, pendant des siècles, ne a rempli le double office de ne (adverbe) et de ni (conjonction) : « mes bués ne mes vaces ne mes brebis », mes bœufs, ni mes vaches ni mes brebis. (*Aucassin et Nicolette*, XIII^e siècle.)

« Ni », qui fit son apparition au XV^e siècle, eut beaucoup de peine à s'imposer, et, au XVI^e, ne est encore bien vivant : « sans dire rien, ne partie, ne tout ». (*Marguerite de la Marguerite des princesses*) ; « le secours ne pouvait plus estre creu ne esperé » (*Heptaméron*) ; « n'y ayant ne Socrate, ne Platon, ne autres qu'on doive approuver » (Canappe, chirurgien lyonnais).

Le patois, continuant imperturbablement à dire ne aussi bien pour la conjonction que pour l'adverbe de négation, il faut conclure, une fois de plus, que souvent l'ancien français est plus proche du patois que du français moderne.

En vieux français, le latin *aut* (ou, ou bien) avait donné *o*, que l'on trouve, par exemple, dans la *Chanson de Roland*. Or, c'est ce très vieux mot — très vieux vraiment puisqu'il date du XI^e siècle et sans doute de plus loin encore — qui, au XX^e, subsiste toujours dans les patois :

« po çosse o por cein » (Mme Odin, *Glossaire du patois de Blonay*). L'auteur du *Conto dau craizu* l'écrivait au : « Coumein se l'ïre eintra on lau au bin on or », comme s'il était entre un loup ou bien un ours. Quant à Jules Cordey, il orthographe *âo* : « la granta tserrâire âo bin on galé petit seindâ », la grande route ou bien un joli petit sentier.

On lit dans le *Chevalier au lion* (XII^e siècle) : « Se tu n'en menz, Dieus me confonde », « si » tu ne mens... — dans *Aucassin et Nicolette* (XIII^e) : « Se je vois ou gaut ramé, Ja me mengeront li lé », « si » je vais au bois, les loups me mangeront. — « Se Dieu plaist », s'il plaît à Dieu, est au moyen âge une expression courante. — Au XVI^e siècle, Lefèvre d'Étaples écrit en tête de sa traduction du Nouveau Testament : « Se ilz ne veulent point que le simple peuple voye et lise en sa langue levangile de Dieu »...

Dès lors, on adopte « si » et se disparaît du lexique français. Quant aux patois, toujours archaïques, ils sont restés fidèles à *se* : *Se lo Taleint avâi voliu...*, « si » le Talent avait voulu... *Se vo lo séde pas, mè non pllie*, « si » vous ne le savez pas, moi non plus. — *S'on étâi on bocon tardi...*, « si » on était un peu en retard... (Marc à Louis).